

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B094-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRÉSIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B094

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au diagnostic environnemental de la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence (n°13M147)

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_10

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif au diagnostic environnemental de la ligne B du BHNS d'Aix en Provence (n°13M147)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Pays d'Aix est l'une des composantes essentielle de la stratégie communautaire d'amélioration des conditions de déplacements sur le territoire.

Par délibération n° 2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général du BHNS reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix en Provence.

Par délibération n° 2012_B390 du 8 novembre 2012 le Bureau communautaire a approuvé la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B, entre L'Etat, L'Agence de financement des infrastructures de transport de France, et la Communauté du Pays d'Aix.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature du marché relatif à la réalisation de l'état initial de l'environnement pour l'étude d'impact de la Ligne B du BHNS du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Objet du marché

La consultation porte sur la réalisation de l'état initial de l'environnement pour l'étude d'impact de la Ligne B du BHNS du Pays d'Aix.

Ce diagnostic servira de donnée d'entrée pour la réalisation ultérieure de l'étude d'impact par la maîtrise d'oeuvre du projet. Le marché porte donc sur toutes les études nécessaires à la réalisation d'un état initial réglementaire d'étude d'impact.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Réaliser un diagnostic de l'état initial de l'environnement du site vis à vis des activités humaines actuelles et futures, des milieux naturels et paysages, milieux souterrains (sol, eaux souterraines..), des eaux superficielles, de l'ambiance acoustique et de la qualité de l'air et afin de définir la sensibilité de ces milieux. Cet état initial servira lors de la concertation prévue par l'article L300-2 du code de l'urbanisme et à la constitution du dossier d'enquête publique.
- Réaliser les études spécifiques permettant de caractériser l'état initial de l'environnement et de mettre en évidence les enjeux : étude acoustique, étude paysagère, étude de la qualité de l'air, étude faune flore/zones humides.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché n'est pas alloti.

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Estimation des marchés :

L'estimation est de 130 000 € HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 11

décembre 2013 aux supports de publicité suivants : JOUE, BOAMP, PROVENCE, MONITEUR et PROFIL ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Prix des prestations - coefficient 0.60

2 - Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 février 2014, a décidé d'attribuer le marché n° 13M147 à la société **Médiaterre Conseil** pour un montant global et forfaitaire de **35 465 € HT**.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n° 2010_A112 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 approuvant le programme général du BHNS reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix-en-Provence.

VU la délibération n° 2012_B390 du Bureau communautaire du 8 novembre 2012 approuvant la convention relative à la réalisation et au financement du projet de BHNS ligne B, entre L'Etat, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, et la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M147, relatif au diagnostic environnemental de la ligne B du BHNS d'Aix en Provence, à la société **Médiaterre Conseil** pour un montant global et forfaitaire de **35 465 € HT..**
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent au budget annexe transports de la CPA : Nature - 2131.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au diagnostic environnemental de la ligne B du BHNS d'Aix-en-Provence (n°13M147)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014